



SOCIETE DES EXCURSIONNISTES MARSEILLAIS®

Reconnue d'utilité publique sous le nom « Association pour l'Essor Provençal »

Siège social : 16, rue de la Rotonde – 13001 MARSEILLE
Tél. 04 91 84 75 52 - www.excurs.com

Marseille, le 11 novembre 2016

Le Critérium des Calanques 2017

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, la Société des Excursionnistes Marseillais organise le **dimanche 26 février 2017** son **112^e Critérium de Randonnée dans le Massif des Calanques**.

Cinq parcours sont proposés :

<u>Parcours 1</u> 78 ^e Super-Critérium : 38 km 2000 m de dénivelé	8 heures de marche, à allure très soutenue, pour marcheurs super-entraînés.	Départ à 8 h de la Calanque de Port- Miou
<u>Parcours 2</u> Traversée Cassis - Marseille : 32 km 1700 m de dénivelé	8 heures de marche, à allure soutenue, pour marcheurs entraînés.	Départ à 8 h de la Calanque de Port- Miou
<u>Parcours 3</u> Le Massif de Puget : 24 km 1200 m de dénivelé	7 heures de marche, à allure normale, pour bons marcheurs.	Départ à 9 h de Luminy
<u>Parcours 4</u> La Calanque de Marseilleveyre 16 km 600 m de dénivelé	5 à 6 heures de marche à allure moyenne.	Départ à 10 h de Luminy
<u>Parcours 5</u> Le sentier du président 8 km 380 m de dénivelé	4 à 5 heures de marche à allure modérée	Départ à 11 h La calanque de l'Escalette

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Par son inscription, chaque participant s'engage dans une épreuve de marche du type moyenne montagne en pleine connaissance de cause. Il s'engage à respecter les règles d'organisation de l'épreuve et en particulier à suivre les consignes des équipes balais. Cette inscription sous-entend que chaque participant est en parfaite condition physique, qu'il n'est pas sous traitement médical interdisant la marche en moyenne montagne.

Les enfants (13 ans minimum pour le parcours 3 et 10 ans pour les parcours 4 et 5) marchent sous la responsabilité d'un adulte.

PRECISIONS SUR LES TRANSPORTS :

Parcours n° 1 et 2 : Départ à 6h30 du portail Pastré (1) pour Cassis : 2 cars seulement programmés.

Parcours n° 3 et 4 : Choix entre :

◆ Ligne régulière, de la R.T.M.

◆ Navette de voitures

◆ Cars proposés par l'organisation du Critérium :

Parcours n° 3 : Départ à 8h15 du portail Pastré (1) pour Luminy.

Parcours n° 4 : Départ à 9h15 du portail Pastré (1) pour Luminy.

Parcours n° 5 : Choix identique à celui des parcours 3 et 4

Attention trafic restreint par ligne régulière R.T.M.

Le départ des cars proposés par l'organisation du Critérium s'effectuera à 10h30 du portail Pastré (1) pour le parking de la calanque de l'Escalette.

Inscriptions obligatoires du 13 au 24 février 2017

- à notre Siège les lundi 13, mardi 14, jeudi 16 et vendredi 17 février de 17h à 18h45
les lundi 20, mardi 21, jeudi 23 et vendredi 24 février de 17h à 18h45
- par correspondance : feuille d'inscription au siège ou sur notre site internet : www.excurs-com

Participation (documents techniques, diplôme, tee-shirt, petits ravitaillement, boissons au col des Baumettes et à la Campagne Pastré) : 15 € + 3 € de car (facultatif suivant votre choix)

NOTA : Les itinéraires et horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction des contraintes administratives et de terrain rencontrées en cours d'organisation. Seules les indications sur les feuilles de départ seront à retenir.

(1) Portail de la Campagne Pastré : 155, avenue de Montredon – 13008 Marseille

Bien cordialement,

L'équipe d'organisation.